

Culture et formation contentieux

Par **calimero88**, le 16/11/2018 à 18:18

Bonjour,

voilà quelques mois, j'ai fait un burn-out. J'ai voulu rebondir en faisant une formation à distance pour reconversion professionnel, quand j'ai pris contact avec cette école m'ont affirmé qu'il n'y avait que par leur biais que je pourrais acquérir ce diplôme, qui n'en n'est pas un. Je me suis renseignée après coup car j'ai postulé pour plusieurs emplois, mais ce bout de papier ne veut rien, ils ont profité de ma faiblesse pour me faire suivre une formation sans valeur pour le monde du travail, alors qu'une formation par le CNEID ne coûte que moins que la moitié de ce que l'on veut me faire payer.

pendant quatre mois, j'ai bossée comme une dingue et j'ai terminé cette formation. Ils m'avaient dit que je pouvais avec leur aide du travail, mon accès à été bloqué quelques jours après réception du papier, qui n'a aucune valeur. Alors j'ai tout bloqué et depuis je suis harcelée de lettres, coup de téléphones. Aujourd'hui ils me réclame 1350 euros.

Je sais que plusieurs personne ont subi les mêmes désagréments que moi, que dois-je faire? J'ai déjà reçu une dizaine de lettres sans parler des appels téléphoniques, je n'en peux plus. On m'a menti, j'étais dans état de faiblesse morale, je me suis laissée berné. Je n'ai aucun documents me liant à cette formation sinon par le biais des réseaux sociaux, quels sont mes droits?

merci d'avance

Par **morobar**, le 17/11/2018 à 17:18

Bonjour,

[citation]quels sont mes droits? [/citation]

Vous n'en avez aucun.

Vous avez signé un contrat, souscrit et suivi une formation qui constitue:

- * soit une préparation à un examen en vue de la délivrance d'un diplôme reconnu
- * soit la remise d'une attestation de formation "maison" qui vaut ce que vaut le titre dans la branche professionnelle concernée.

Certaines écoles délivrent des attestations de suivi extrêmement appréciées par la branche professionnelle concernée, par exemple les métiers de l'hôtellerie-restauration, les métiers d'art...

Par **jedy49**, le 28/01/2019 à 18:39

bonjour calimero88. J'ai moi même été une des victimes de culture et formation, comme vous j'ai cru pouvoir retrouver du travail etc... tout cela pour rien puisque non reconnu. Pour ma part je devais à peu près 1300 euros et j'ai subi harcèlement téléphonique , mail de mise en demeure, menace d'huissier qui ne sont jamais venus à mon domicile ceci dit. Un conseil pour votre tranquillité d'esprit car ils peuvent être très virulent et insultant ... bloquer leur numéro de téléphone, changer votre boîte mail et tout les courriers simples gardez les de côté ou mettez les au feu car toutes ces lettres simples n'ont aucune valeur juridique. Dormez sur vos 2 oreilles et dites vous que dans 2 ans le délai de prescription sera dépassé . Perso ça fait 5 ans et j 'ai jamais eu que des menaces ...